



Viol sur mineur urgent!!!!

Par **gabykent**, le **03/04/2012** à **18:19**

Bonjour,

j'ai besoin de conseil d'un expert, je suis étudiant en droit et dans le cadre d'un devoir on me demande de "jouer au juges": donc je doit attribuer une peine pour un dossier.

les faits: un homme 40 ans , a commis une agression sexuelle ainsi qu'un viole sur une mineur de 4 ans durant 3 ans (la mere de l'homme gardait la jeune fille, les faits se passait durant la sieste). examen psychologique nous dit qu'il est tout a fait capable de discernement alors que tout ses proches affirment qu'il est handicapé mentale.

il a un casier vierge, a avoué directement les faits, regrette , les faits s'etant derouler il y a dix ans il n'a jamais recommencé.

la peine max est de 20 ans : s'applique-t-elle ici ou non? du fait de son vieil age (66 ans donc pour se reinserrer ca va pas etre top, le fait qu'il est un casier vierge et qu'il a avouer directement..)

Faites quand même attention à l'orthographe...

Par **pat76**, le **07/04/2012** à **16:19**

Bonjour

Combien d'experts psy ont vu le prévenu?

Par ailleurs, au visa de la peine, c'est en Cours d'Assise que cela se passe normalement,

donc il y a des jurés.

Circonstance aggravante, mineure de moins de 15 ans et les faits se sont déroulés pendant 3 ans.

A prendre en compte l'âge du prévenu, l'ancienneté des faits, casier vierge, mais voir si la jeune victime a gardé des séquelles (psychiques) des actes commis.

Une peine de 10 ans d'emprisonnement dont 5 avec sursis. (il y eu de la détention provisoire peut être?)